

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU Lundi 08 Novembre 2021**  
20 Heures 30 minutes

**Présents :** Mmes ROSSI Joëlle, OZIL Stéphanie, MM. CHARBONNIER Maurice, SUEUR Julien.  
Mmes CHEYNEL Adeline, COLAS Liliane, FROMONT Michelle, HASSAPIS Renée et  
TORAN Isabelle qui est arrivée pendant le premier point à l'ordre du jour,  
MM. DEBOEUF Michel, CHEVILLIAT Bernard, ROUME Denis et  
CALDERAN Dominique qui est arrivé lors du deuxième point à l'ordre du jour.

**Absents :** Mme EGON Violette donne procuration à Mme ROSSI Joëlle,  
M. DIVES Loïc.

Monsieur Julien SUEUR est élu secrétaire de séance.

**COMPTE RENDU CONSEIL PRÉCÉDENT**

Le procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2021 est soumis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

Arrivée de Madame Isabelle TORAN.

**VENTE TERRAIN LES TERRIERS**

Lors d'un Conseil municipal précédent, il avait été décidé de vendre une parcelle communale située aux Terriers, d'une superficie de 1000m<sup>2</sup> et cadastrée H 808, à un administré voisin de cette parcelle.

Il s'agit d'une ancienne décharge.

Le demandeur devait faire une proposition d'achat.

Celui-ci propose 0,60€ le m<sup>2</sup>.

Une discussion s'engage sur le prix du terrain.

Arrivée de Monsieur Dominique CALDERAN.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette transaction, au prix indiqué, avec la personne concernée et charge le Maire de signer tout document relatif à cette vente.

## **MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR CANTINE**

Madame le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de modifier le règlement intérieur de la cantine scolaire tel qu'il a été adopté le 13 septembre 2021.

Elle explique qu'il convient d'apporter des modifications mineures à ce règlement, en ce qui concernent l'Article 9 – Gestion des absences, cas particulier.

L'avenant suivant est proposé :

### **« ARTICLE 9 – GESTION DES ABSENCES – CAS PARTICULIERS**

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence non justifiée sauf sur présentation d'un courrier explicatif déposé dans les 48 heures (en Mairie ou envoyé par mail à [cantinelaporce07@orange.fr](mailto:cantinelaporce07@orange.fr)) et après avoir prévenu la Mairie, le matin de l'absence et avant 9h00, au 04 75 88 40 96.

Dans le cas d'une absence justifiée, le compte de la famille concernée sera recredité.

Il sera possible à titre exceptionnel (cas de force majeure, impératif familial ou professionnel) d'inscrire votre enfant à la cantine à une date non prévue initialement. La réservation devra se faire en Mairie et le règlement se fera par chèque ou espèces.

**Ces cas de figure doivent rester exceptionnels car ils génèrent des perturbations importantes de la gestion de la cantine et ajoutent des tâches supplémentaires inutiles au personnel administratif.**

**En cas d'abus, les familles concernées seront convoquées en Mairie. »**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modifications du règlement de la cantine scolaire, tel que proposé ci-dessus.

## **VÉHICULES LOCATION SERVICE DE L'EAU**

Madame Stéphanie OZIL fait la présentation du remplacement d'un véhicule pour le service de l'eau.

Deux solutions sont présentées :

- Crédit-bail sur 49 mois à 609€ par mois avec option d'achat final de 3.885€, cout total d'acquisition à 28.984€

- Location longue durée soit 463,06€ par mois pendant 49 mois (pas d'entretien pour la Commune).

Pour information, le véhicule est très sollicité (70% de route et 30% de piste).

Accord du Conseil municipal à l'unanimité qui opte pour la location longue durée.

## EAU :

### **1) Consultation variateur**

Une consultation a été lancée pour un variateur sur le pompage d'Orbeyre ; celui-ci permet de démarrer et d'arrêter le moteur de la pompe doucement et donc d'éviter la turbidité au démarrage.

Trois sociétés ont été consultées et les réponses sont les suivantes :

- SNEF propose 2.765,89€ HT,
- CANONGE pour 3.626,36€ HT,
- SAUR pour 2.595,00€ HT.

La Commission MAPA, après s'être réunie, propose la SAUR pour 2.595,00€ HT.

Le Conseil décide, à l'unanimité, de retenir la société SAUR pour 2.595,00€ HT.

### **2) Reversement du budget Eau au budget de la Commune**

Le budget de la Commune finance des dépenses concernant le budget de l'eau :

- Astreintes effectuées par le Service technique et interventions.
- Heures des Agents du Service technique effectuées pour divers travaux d'eau,
- Heures effectuées en comptabilité pour l'eau,
- Utilisation du matériel de la Commune

Pour 2020, la somme de 52.000€ prévue au budget n'a pas été versée.

Pour 2021, la somme prévue est de 22.000€.

Cette somme a été abondée sur le budget primitif 2021.

Le Conseil municipal décide, le versement de 74.000€ du budget de l'eau au budget de la Commune.

Le solde sera versé sur le budget 2022.

### **3) Délibération modificative**

Une délibération modificative pour l'amortissement est nécessaire : Camion 3.400€ et divers 867€.

Cp 6811.042 Amortissements	+ 4.270€
Cp 61523 Entretien réparation réseaux	- 4.270€

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

## **ASSAINISSEMENT : Consultation (curage, débouchage, ...)**

Suite à la consultation pour le curage et le débouchage de l'assainissement collectif, trois sociétés ont été consultées et ont répondu :

- DUROCH,
- JASSIN,
- ALLIANCE.

La comparaison des offres nécessite plus d'informations.

Le Conseil décide d'étudier ce point et de reporter le vote au prochain Conseil.

## **PERSONNEL :**

### **1) Délibération temps de travail**

Suite à la demande du Préfet, le Conseil municipal, à l'unanimité, précise que le temps de travail pour un temps complet de 35 heures est de 1.607 heures à l'année.

### **2) Diminution temps de travail Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> Classe**

L'agent concerné a demandé à diminuer ses heures de ménage ; de 32 heures hebdomadaires, elle passe à 31h30 (temps à annualiser).

Accord du Conseil à l'unanimité.

### **3) Assurance risques statutaires ; consultation CDG07**

Le Maire rappelle que la Commune a, par la délibération du 28 février 2017, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche, de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022 au 31/12/2025)
- Contrat souscrit en capitalisation
- Délai de déclaration des sinistres : 120 jours sur l'ensemble des risques
- Délai de préavis de résiliation : 4 mois pour l'assuré avant l'échéance annuelle, la résiliation prenant effet le 31 décembre suivant à minuit.

et autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

## **CONSULTATION : Vérification aire de jeux**

Une consultation a été lancée, pour le contrôle de sécurité de l'aire de jeux d'enfants à l'Ecole de Lagorce. Trois entreprises ont été consultées :

- Alpes Contrôles ;
- Socotec ;
- Qualiconsult.

Les réponses sont les suivantes :

- Qualiconsult propose un tarif de 250€ HT ;
- Socotec propose un tarif de 280€ HT.

La commission MAPA propose Qualiconsult.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Qualiconsult pour un montant de 250€ HT.

## **INFORMATION : Convention CAUE**

Pour la valorisation du cœur du village, un outil d'aide à la décision pour les actions à mener sur le bas du village, afin d'avoir une vision globale et ne pas faire des projets au coup par coup.

- 1- sécurisation de la traversée de la départementale 1,
- 2- création nouveaux équipements : aire de jeux, terrain de boules,
- 3- espace de marché,
- 4- favoriser les cheminements piétons dans le village (le bas et le haut),
- 5- Aire de camping-car.

Pour ce faire, trois phases sont préconisées :

- Diagnostique
- Identification et élaboration d'un plan d'action
- Accompagnement sur projet.

Une convention précisant la somme à régler de 3.500€ a été signée.

## **DIVERS**

- Ecole : les 4 classes font parties du projet de « faire école dehors » au sentier botanique. Les professeurs ont demandé d'aménager un lieu de regroupement pour les enfants. Un projet de Land-Art va être réalisé le long du sentier par les enfants.
- Chantier école : une convention a été signée avec l'Institut Olivier de Serres pour un chantier ; la première partie d'un muret en pierres sèches va être effectuée au mois de mai et la deuxième partie se fera l'hiver prochain. La Mairie prend en charge les repas des jeunes et 50 euros pour le déplacement.

- Comité de pilotage, protection de la Vallée de l'Ibie : une réunion a eu lieu vendredi 5 novembre avec le SGGA et divers protagonistes dont les présidents des deux intercommunalités, le Maire de Saint-Maurice d'Ibie, des élus de Vallon Pont d'Arc, Villeneuve de Berg, Lagorce... La Région va devenir autorité en matière de biodiversité donc pourrait financer la protection de cette zone. Un nouveau Comité de pilotage est prévu le vendredi 10 décembre afin de présenter les avantages et inconvénients de créer une réserve naturelle régionale.
- Repas fin d'année : le repas entre élus et personnel aura lieu le vendredi 10 décembre 2021.
- Vœux du Maire : la date a été fixée au vendredi 7 janvier 2022 à 18h30.
- Antenne relais : mise en route de l'antenne
- Terrains Charoussas : information concernant la vente des terrains ; le lot 4 a été vendu lors du mandat précédent, les lots 2, 3 et 5 sont vendus, un compromis a été signé pour les lots 1 et 7, il reste le lot 6 en vente.
- PLU : un recours était possible jusqu'au 8 novembre 2021.
- École : Suite à un problème d'étanchéité, la décennale pour la toiture a été déclenchée.
- Musée : Monsieur PERGE, l'électricien, a fait contrôler l'installation en présence de l'architecte. Certaines choses ne sont pas conformes et peuvent être refaites par un autre électricien : l'architecte fera un rapport détaillé. Des problèmes d'étanchéité ont été constatés.
- SGGA : Monsieur Michel DEBOEUF a été contacté par la directrice du SGGA concernant la prochaine élection le 19 novembre 2021.
- Repas CCAS Séniors : le repas est prévu le vendredi 3 décembre à midi à la salle des fêtes ; des colis seront distribués aux personnes hospitalisées
- Marché de Noël : la Commune organise un marché de Noël le dimanche 12 décembre 2021 ; une réunion est prévue avec les commerçants, lundi 15 novembre à 20h30, à la salle des fêtes.
- Réunions de quartiers : la première réunion est prévue aux quartiers de Tabias/Marichard/Le Plot/Merlet
- Station d'épuration : la signature d'un compromis de vente est prévue avant la fin d'année.
- Site internet : le prestataire travaille sur le logo. La première formation a eu lieu en visio le 27 septembre 2021.
- Cérémonie du 11 novembre : à 11h30 devant le monument aux morts.

Levée de séance à 22 heures et 10 minutes.